

ABONNEMENT.

Année	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
Poste	35
Année	18
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGREL et DILLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication d'insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAPITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Avril 1876.

Chronique générale.

On annonce, pour le retour de M. Ricard, un troisième mouvement préfectoral qui comprendra les préfets qui n'ont point accepté leur déplacement, et un mouvement sous-préfectoral visant environ 60 sous-préfets ; les uns seraient révoqués, et les autres seulement déplacés.

M. le duc Decazes s'occupe activement du mouvement diplomatique qui paraîtra avant peu au Journal officiel.

Il paraît certain que la démission de M. de Gontaut-Biron sera acceptée, et que M. Targett ministre plénipotentiaire à La Haye, sera mis en disponibilité.

On a démenti plusieurs fois qu'une entente eût été ménagée entre le prince Jérôme Napoléon et le chef de sa famille, au sujet de l'option de M. Rouher pour le collège électoral de Riom. Cependant il est difficile de douter aujourd'hui que la conciliation dont nous avons parlé ait abouti enfin. Il est certain que les bonapartistes autoritaires n'opposent aucun candidat au prince Jérôme Napoléon dans le collège d'Ajaccio. Il est vrai que M. Rouher n'a pas opté pour Riom, mais le fait de ne point poursuivre la lutte qu'on avait entreprise contre le prince équivaut, ce nous semble, à une adhésion tacite mais formelle donnée à sa candidature.

Nous considérons donc l'entrée du prince Jérôme Napoléon au Parlement français comme assurée, et nous sommes de ceux qui voient dans ce simple fait un événement

politique dont les conséquences peuvent être considérables.

Puisse, d'ailleurs, l'avenir ne pas nous donner raison !

On lit à ce sujet dans la *Correspondance diplomatique américaine* :

« Nous tenons de source sûre que le parti de l'appel au peuple est décidé à ne pas opposer de concurrent au prince Napoléon dans la circonscription d'Ajaccio.

« D'après des renseignements que nous avons lieu de croire exacts, il aurait été question, dans les sphères gouvernementales, d'opposer la candidature de M. le duc de Choiseul-Praslin à celle du prince Napoléon, et des instructions auraient même été données dans ce sens à M. Daumassans, préfet de la Corse. Mais M. de Choiseul-Praslin a formellement décliné les ouvertures qui lui ont été faites à ce sujet.

« Il paraît certain, dans tous les cas, que le gouvernement ne verra pas avec plaisir la présence à l'Assemblée d'un prince qui, par sa qualité de gendre du roi d'Italie, pourrait à un moment donné susciter des embarras et créer des difficultés. »

M. de Chazelles, préfet du Cantal, qui vient de donner sa démission, a adressé à M. le ministre de l'intérieur une lettre très-digne et très-ferme, autour de laquelle les journaux républicains font grand bruit. Raison de plus pour que nous nous empressions de la mettre sous les yeux de nos lecteurs :

« Monsieur le ministre,

« Par un décret en date du 13 de ce mois, j'ai été remplacé à la préfecture du Cantal et nommé préfet des Hautes-Pyrénées.

« Il y a cinq ans que j'ai l'honneur d'administrer le département du Cantal. Je crois y avoir fait quelque bien ; j'espère y laisser des sympathies ; je peux, en tous cas, affirmer que, pendant toute la durée de mon administration, l'appui des honnêtes gens ne m'y a jamais fait défaut. J'avais, de mon

côté, un attachement profond pour ce pays, qui, de tout temps, était presque le mien, et qui, par suite du long séjour que j'y ai fait, l'est devenu complètement. A différentes reprises, j'aurais pu être appelé à des postes plus importants ; j'ai toujours déclaré que ma seule ambition était de conserver la situation que j'occupais.

« Ma ligne de conduite n'a jamais varié. Elle a consisté à soutenir énergiquement le parti de l'ordre et à combattre de toutes mes forces à la fois les radicaux, que je considère comme les plus dangereux ennemis de notre patrie, et les hommes moins coupables peut-être, mais non moins dangereux, qui, en pactisant avec les radicaux, préparent leur arrivée au pouvoir.

« Si vous avez proposé à M. le maréchal de me remplacer dans le département du Cantal, c'est évidemment, monsieur le ministre, parce que vous avez trouvé que cette ligne de conduite n'est pas conforme à votre programme. Je vous remercie d'avoir pensé que je ne la modifierais pas dans le Cantal, et que je n'y changerais jamais ni de politique ni d'amis. Mais je ne peux croire que vous ayez supposé que ce que je ne voudrais pas faire dans le Cantal, je le ferais dans les Hautes-Pyrénées, et que je consentirais dans ce dernier département à avoir, pour le parti révolutionnaire, des complaisances que je n'aurais pas eues dans le premier.

« Je regarde donc le déplacement dont je suis l'objet comme une révocation indirecte. Je le prends en tous cas comme tel, et je vous prie de vouloir bien procéder à mon remplacement dans le département des Hautes-Pyrénées, comme vous l'avez fait dans le Cantal.

« Je ne veux pas finir, monsieur le ministre, sans vous assurer que je reste profondément dévoué au gouvernement du maréchal. Un jour viendra peut-être, où, après avoir fait bien des concessions, après malheureusement s'être laissé séparer de ses plus sûrs amis, celui que nous persistons à considérer comme notre chef voudra chercher à remonter ce funeste courant qui a

amené tant de régimes à leur ruine. Dans la sphère d'action qui me reste ouverte, je ne serai pas parmi les moins ardents à défendre sa cause.

« Je suis, avec respect, monsieur le ministre, votre très-humble serviteur.

« ET. DE CHAZELLES. »

Nous avons annoncé qu'un bureau de renseignements pour la presse allait être organisé au ministère de l'intérieur.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser à ce sujet, à tous les membres du cabinet, la lettre suivante :

« Monsieur et cher collègue, j'ai l'intention d'organiser au ministère de l'intérieur un bureau où les journaux de Paris, sans distinction, pourront prendre connaissance des nouvelles politiques qui n'auront point un caractère confidentiel.

« Je vous prie donc, mon cher collègue, de me prêter votre concours, et si ma proposition est favorablement accueillie, un employé de mon ministère se présentera chaque jour à votre cabinet pour me transmettre les communications que vous croirez pouvoir livrer à la publicité. L'organisation définitive de ce service, qui existait d'ailleurs dans les dernières années de l'Empire et qui n'a cessé de fonctionner qu'après les événements de 1870, sera d'une grande utilité pour la presse, qui recevra des renseignements sérieux et authentiques. »

En outre des communications qui seront adressées par les ministères, la préfecture de police communiquera également, au ministère de l'intérieur, les informations qu'elle recueillera sur les accidents ou les crimes qui se produiront dans son ressort.

Nombre de journaux annoncent que la démission de M. de Chazelles, préfet nommé des Hautes-Pyrénées, aurait été refusée par M. de Marcère, sous-secrétaire d'Etat à

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA JUIVE.

(Suite.)

A ces mots, un paysan, remarquable par l'honnête expression de sa physionomie et la force musculuse de ses membres, fit un pas en avant :

— Votre serviteur, dit-il, peut-il parler ?

— Oui, mon bon Maddis, je sais que tu ne parles jamais en vain.

— Eh bien, mon avis est que vous ne gardiez ni le juif, ni sa femme ici. Je dirais la même chose si c'étaient des chrétiens. Non-seulement, en les gardant, vous irriteriez notre maître, mais la maison sera visitée, fouillée dans tous les coins. Ou voulez-vous les cacher ? Si l'on avait affaire à un autre homme, on en serait quitte pour un présent de quelques roubles, ou de deux agneaux, ou d'une demi-douzaine de poulets. Mais cet Ivan, rien ne peut le fléchir. Il a reçu l'ordre d'être plus sévère que jamais, et au premier contrebandier qui lui tombera entre les mains, il obtiendra une gratifi-

cation, peut-être même aura-t-il une croix à mettre à sa boutonnière ; de plus, ne s'emparera-t-il pas des marchandises prohibées ?

— Oh ! dit la châtelaine, s'il ne s'agissait que des marchandises, je payerais volontiers...

— Madame, reprit le paysan, votre générosité serait inutile. Les cosaques prendraient d'abord l'argent, et ensuite la cargaison ; ces malheureux seraient conduits à Pétersbourg, et peut-être envoyés en Sibérie. En tout cas, ils n'échapperaient pas sans un rude châtiement aux mains d'Ivan, qui traite avec trop de sévérité les gens soumis à ses ordres, pour épargner des contrebandiers, et surtout des juifs.

— Mais que faire ? Je ne puis me résoudre à abandonner ces infortunés, principalement cette jeune femme.

— Oui, reprit Maddis, en jetant sur Rose un regard de commisération, ce serait une cruelle chose que d'envoyer cette frêle créature dans les bois, pour s'y nourrir d'écorce de bouleau et s'y abreuver de neige fondue. Mais j'ai une idée. Mes deux cousins, Jean et Thomas, et moi, nous sommes prêts à aller à la pêche aux phoques ; que le juif et sa femme viennent avec nous ! Il est midi. Avant six heures du soir, nous pouvons atteindre l'île de Hochland. Là ils seront en sûreté, et lorsque les cosaques seront fatigués de leurs inutiles perquisitions, les fugitifs pourront revenir ici aisément,

et s'ils doivent passer une nuit dehors, ils dormiront comme nous dans leurs peaux de moutons.

— Mais du haut du rocher on peut vous voir passer.

— Avec cette neige, non, Madame. A un quart de werste de distance, je défie qui que ce soit de nous distinguer.

— Et que deviendra mon ballot ? demanda le juif avec anxiété.

— J'en aurai soin, répondit Maddis. Écoute, Marc, prends avec toi quelques-uns de nos camarades, portez ce ballot dans la partie de la forêt où il y a de si hautes fourmillières. Vous l'enfouirez là, vous le recouvrirez d'un peu de neige ; il aura l'apparence d'une fourmière, et lorsque le danger sera passé, on l'enverra chercher.

— Moi, dit un autre paysan, je mettrai le cheval à l'écurie.

— Moi, dit un troisième, je placerai le traîneau entre vingt autres traîneaux semblables ; l'astucieux Ivan ne pourra le reconnaître.

La châtelaine réfléchissait encore. Cependant elle comprenait que le plan proposé par Maddis était le plus sûr, et elle donna l'ordre à l'intendante de préparer pour le départ des pêcheurs des provisions de pain, de poisson salé, et quelques bouteilles d'eau-de-vie. Mais elle éprouvait un vif sentiment de crainte en regardant Rose, et en songeant à quelles fatigues cette délicate jeune femme

allait être exposée.

— Rose, lui dit-elle, votre mari devrait accepter l'offre de Maddis.

— Oui, Madame.

— Mais vous, il me semble que vous feriez mieux de rester ici. Nous trouverons bien un moyen de vous protéger.

— Non, Madame, répondit la juive avec un regard ferme. Votre intention est bonne ; mais il faut que j'accompagne mon mari ; fût-ce en Sibérie !

— Je souffre vivement pour vous, reprit la charitable dame. Cependant je ne puis vous dissuader de suivre votre résolution. Vous avez raison ; Dieu est avec vous. Mais vous avez un autre devoir à remplir.

A ces mots, la juive serra, avec un regard suppliant et une expression d'angoisse, son enfant sur son sein.

— Oui, dit la châtelaine, je vois que vous m'avez comprise. Il faut que vous laissiez ici votre enfant. Je vous plains du fond de l'âme, mais il le faut. Il ne peut être qu'un obstacle de plus dans votre fuite, et vous ne voudriez pas l'exposer à un trajet où il court risque de périr. Allons, ajoutez-elle, en voyant pleurer la jeune mère, avez confiance en Dieu. Avec mon appui, vous reviendrez ici dans quelques jours, et Mathias sera traité comme un de mes enfants. Soyez tranquille, je ne serai pas pour lui une mauvaise mère.

l'intérieur, qui voudrait laisser à son chef de file, M. Ricard, la satisfaction de révoquer l'auteur d'une épître d'autant plus désagréable qu'elle portait juste. Il importe peu à M. de Chazelles d'être préfet démissionnaire ou préfet révoqué, et la leçon n'en restera pas moins.

On annonce aussi que le maire et les adjoints de la ville d'Auxerre ont donné leur démission, ne voulant avoir aucun commerce avec le préfet, M. Hadlé, un israélite, ex-secrétaire du citoyen Favre, envoyé par M. Ricard.

On mande de Berlin, 19 avril, à la Gazette de Cologne :

« Les difficultés que soulève la question orientale semblent écartées pour le moment, en tant qu'elles affectent les relations des trois empires. La dernière de ces difficultés avait trait aux réclamations des insurgés qui vont bien au-delà de la note Andrassy.

» L'Autriche n'a pas pensé que ces réclamations puissent servir de base à de nouvelles négociations. Par contre, la Russie, dans cette circonstance, a observé l'attitude d'une puissance qui se considère comme la protectrice des chrétiens de la Turquie.

» On s'efforce ici de maintenir ou de rétablir l'entente entre l'Autriche et la Russie, et de reculer le moment où l'Allemagne se verrait dans la nécessité de se prononcer en présence des intérêts divergents des puissances orientales.

» A l'heure actuelle, la grande préoccupation du chancelier de l'empire allemand paraît être de ménager soigneusement l'amitié de la Russie. Le langage de la Gazette de l'Allemagne du Nord est, tout au moins, de nature à satisfaire le cabinet de Saint-Petersbourg.

Le mariage du comte de Talleyrand-Périgord, capitaine de la réserve au 2^e régiment de uhlans de la garde impériale allemande, avec M^{lle} de Gontaut-Biron, fille de notre ambassadeur à Berlin, aura lieu au milieu du mois prochain, sans appareil, au château de Gunthersdorf, en Silésie, propriété du duc de Dino, père du fiancé. Le duc de Dino, séparé de corps et de biens d'avec la duchesse, sa femme, est resté Français et habite tantôt Paris, tantôt la Silésie.

CONGRÈS DES COMITÉS CATHOLIQUES DE FRANCE.

Mardi soir a eu lieu, dans la salle de réunion de la Société d'horticulture, 84, rue de Grenelle, à Paris, l'ouverture du congrès des comités catholiques de France.

Vers huit heures et demie, le cardinal Guibert, archevêque de Paris, président d'honneur, accompagné de M. l'abbé Reulet, son secrétaire particulier, de M. l'abbé Petit, vicaire général, chancelier de l'archevêché, et de M. l'abbé de Courcy, vice-pro-

moteur, faisait son entrée et alloit se placer sur l'estrade, ayant à sa droite M. Keller, député, et à sa gauche M. de Belcastel, sénateur.

L'assemblée comptait de 250 à 300 personnes, et se composait en majorité d'ecclésiastiques et de laïques venus de tous les points de la France. Un certain nombre de dames avaient néanmoins été admises.

Le *Veni sancte spiritus* ayant été récité pour appeler les bénédictions de Dieu sur les travaux du Congrès, il a été donné lecture d'un télégramme envoyé à Pie IX au nom de l'assistance, et par lequel elle mettait à ses pieds l'hommage de sa vénération et de son dévouement.

Après quelques paroles de remerciement adressées au cardinal, pour son haut patronage, par M. Bailoud, président du comité catholique de Paris, l'assemblée a entendu un discours de M. Keller, vice-président du Congrès, qui, en l'absence de M. Chesnelong, président, empêché, a fait connaître l'origine de l'œuvre, le but vers lequel elle est dirigée, les moyens dont elle dispose.

Les comités catholiques sont nés au milieu des malheurs de la France, sous la double inspiration du patriotisme et de la foi. Ceux qui les ont fondés, en présence des douleurs et de la mutilation de la patrie, et dans l'ardent désir de son relèvement, ont pensé qu'avant tout c'est à Dieu et à la religion qu'il faut demander la régénération et le salut du pays. Ils ont pensé également que leurs efforts dispersés seraient peu efficaces et qu'il y avait lieu de se voir, de s'entendre, de s'unir, de se conseiller, de se soutenir pour le service de l'Eglise, et par tant de la France. De là les congrès des comités catholiques qui, depuis cinq ans, tendent à réaliser ce programme. Ils le réalisent surtout par l'étude en commun des questions de tout genre dont la solution importe au bien des âmes, à la propagation de la vérité et de la foi.

A cet effet, les membres du Congrès sont répartis en neuf commissions spéciales :

La première, qui s'occupe des œuvres de prières, a pour président Mgr Ravinet, ancien évêque de Troyes, et pour vice-présidents MM. l'abbé de Courcy, vice-promoteur (Paris); le R. P. Delaporte, supérieur général des prêtres de la Miséricorde; Carvois, d'Arras; Fontaine, de Troyes; le marquis de Nicolay, de Boulogne-sur-Mer; Ph. Yrau, de Lille.

La deuxième commission, qui a dans ses attributions les œuvres pontificales, a pour président M. Emile Keller, et pour vice-présidents MM. le général baron de Charette, le vicomte le Mintier de Lehellec (Vannes), Eydoux (Toulon).

La troisième commission, qui aura dans son ressort les œuvres en général, a pour président M. Emile Carron, ancien député; pour vice-présidents : MM. le Dr Charruau (Nantes), Louis de Cissey (Lyon), le baron de Pérussac (Versailles), de Magallon (Aix), le Dr Regnault (Rennes), le baron de Traversay (Poitiers).

L'enseignement fera l'objet des travaux de la quatrième, présidée par M. Merveilleux-Duvigneau, ancien député de la Vienne, professeur à la Faculté de droit de l'université catholique de Paris, et dont les vice-présidents sont : MM. Baudon (Paris), le comte Eug. de Germiny, le docteur Bourgade (Clermont-Ferrand), G. Champeaux (Lille), Fayet (Châteauroux), le R. P. Dulong de Rosnay, le R. P. Marquigny (Lyon).

La cinquième commission étudiera les moyens pratiques de répandre les journaux catholiques, de les soutenir par des abonnements, par les annonces, etc. Cette importante commission, qui s'occupera des questions de presse, étudiera aussi la question des journaux à bon marché à créer et à propager. Elle a pour présidents : MM. le comte d'Alvimare de Feuquières (Chartres); G. de Beaucourt, le savant directeur de la *Revue des questions historiques* et de la *Société bibliographique*; Henri de Lepinois (Tours); le vicomte de La Bigne (Etampes).

La sixième commission, qui traitera des questions d'économie sociale catholique, a pour président M. le comte de Melun, ancien député; pour vice-présidents : le R. P. Sambin (Grenoble); Aubry, ancien député; E. Gerin (Saint-Etienne); L. Harmel (Reims); le comte de la Tour du Pin-Chambly.

La septième commission, qui s'occupera de l'art chrétien, a son bureau composé de MM. le vicomte Amédée de Ginestou (Montpellier); le comte de Grimouard de Saint-Laurens, le vicomte de Morogues (Orléans).

La huitième commission — législation et contentieux — a pour président M. Paul Besson, ancien député; pour vice-présidents : MM. Bressolle (Toulouse); Hain (Caen); Lauras (Paris).

Enfin, la neuvième commission, qui s'occupera de la terre sainte et des chrétiens d'Orient, sera présidée par M. G. de Belcastel, sénateur, et MM. Louis de Beaudicour et le baron A. d'Avril en sont les vice-présidents.

A la suite de cette énumération, M. Keller, dans un langage plein d'élevation et de noblesse, indique quelles qualités sont nécessaires aux catholiques pour atteindre le but complexe dont il vient de faire l'exposé. Il faut l'union, qui est la force; la fermeté, qui n'exclut pas la douceur à l'égard des adversaires; la prudence, qui consiste à se laisser guider par ceux que Dieu nous a donnés pour chefs; la confiance, enfin, qui doit être inébranlable parce qu'elle s'appuie sur le secours du Très-Haut.

A ce discours, vivement applaudi, a succédé un rapport de M. l'abbé Rey, aumônier de la chapelle provisoire du Sacré-Cœur, à Montmartre, sur la situation actuelle de l'œuvre du Vœu national.

Puis M. le baron d'Avril a fait connaître, au nom de la commission des arts, qu'une exposition iconographique de la sainte Vierge, comprenant, par ordre chronologique, toutes les représentations qui ont été faites de la mère de Dieu depuis les Catacombes jusqu'à nos jours, est ouverte chaque jour, 19, rue de Lille, de dix heures à cinq heures. (Entrée gratuite.)

M. Léon Gautier a pris alors la parole et, dans une allocution spirituelle en même temps qu'empreinte d'une ardeur entolique, a donné aux délégués des conseils pleins de sagesse sur la conduite de conférences publiques sur la fondation des comités catholiques, — « ainsi nommées, parce qu'elles ne veulent ou ne savent pas être dirigées, — soit aux classes dirigées, — soit aux classes dirigées, — être dirigées.

M. Léon Gautier, en même temps qu'il donnait le précepte, donnait l'exemple, et trait mieux que tous les discours à ce point un conférencier catholique ardent et l'enrôler, bon gré mal gré en quelque sorte, dans la cause sacrée de la religion des âmes.

Mgr l'archevêque de Paris a adressé ensuite à l'assistance quelques paroles avec la bénédiction épiscopale, ont terminé la séance.

Etranger.

TURQUIE.

L'Agence russe, qui communique aux journaux les dépêches du théâtre de la guerre nous donne ces renseignements :

« Le baron de Rodich ayant renvoyé les chefs insurgés négocier avec la Porte, la réponse de Vassa pacha, la Russie considérait leurs demandes comme susceptibles d'examen si les autorités turques étaient chargées de négocier.

» Aujourd'hui les nouvelles de Constantinople annoncent que la Porte a déclaré son programme Andrassy épuisé. Conséquemment, Mahmoud pacha se voit menacé d'être débordé par le parti militaire, qui en appelle au sort des armes.

» Cette phrase suprême éclaircit la situation.

» La tâche de la diplomatie n'en sera plus urgente. Les cabinets délibèrent sur le programme commun à proposer à l'Empire pour la pacification de l'Orient et le maintien de la paix générale.

» Les nouvelles suivantes de l'insurrection sont authentiques :

» Moukhtar pacha n'a pas réussi à vitaller Nikitch. Il y a eu des combats sanglants pendant cinq jours entre Bogatzko.

» Les chrétiens font des prodiges de leur. Ils se battent à coups de pierres et de coups de poignards. Moukhtar pacha, à la retraite, est entouré. Les chrétiens courent de tous côtés.

» Ni la sortie de la garnison de... ni la diversion de la garnison de... n'ont réussi.

On lit dans le *Lloyd de Pesth* (organe...):

« La Bosnie entière est en pleine rébellion. Dans les cercles militaires

Sans répondre un mot, la juive délia les bandages qui tenaient son fils suspendu à son cou, et à chaque nœud qu'elle dénouait son cœur semblait se briser.

Enfin il était dégagé de ses banderoles, mais retenu par deux bras pâles et froids, où l'on eût dit que le sang avait cessé de circuler. La pauvre Rose ! elle n'osa pas embrasser son enfant; avec une sorte de physionomie surnaturelle, elle le remit solennellement entre les mains de sa protectrice.

— Puisse le Seigneur, lui dit-elle, vous récompenser de votre bonté... puissiez-vous ne jamais connaître.

Elle ne put en dire plus, et s'avança rapidement vers la porte.

Mais l'enfant endormi venait de s'éveiller, et à la vue de la personne étrangère qui le tenait dans ses bras, il poussa un cri. Si faible que fût sa voix, sa mère l'entendit, et, comme une lionne, se précipita vers lui.

— Oh ! Mathias, lui dit-elle, mon bon pigeon, mon trésor, c'est moi, c'est la mère qui jusqu'à présent ne l'avait jamais abandonné. Puis, serrant par une sorte de mouvement convulsif le bras de la châtelaine. — Emportez-le, s'écria-t-elle, emportez-le, si vous ne voulez pas que mon cœur se brise. Emportez-le; je ne puis suivre le père, quand je vois l'enfant là !

L'intendant s'approcha de la juive, l'écarta dou-

cement, et la bonne maîtresse de maison s'enfuit avec son fardeau.

— Tiens, dit-elle à la nourrice de ses enfants, prends ce petit, donne-lui à manger, donne-lui de meilleurs vêtements, et garde encore un instant toute la jeune famille près de toi. Je désire être seule.

En effet, elle avait besoin de solitude après les agitations qu'elle avait éprouvées. La scène que nous venons de raconter s'était passée en quelques minutes; mais ces minutes lui avaient paru si longues !

Inquiète encore de la réussite du projet de Maddis, elle écoutait, avec une anxiété fiévreuse, ce qui se passait au dehors.

Les paysans causaient encore à la porte. Pourquoi tardaient-ils tant à se mettre en marche ?

Elle avait envie de descendre l'escalier pour les engager à hâter leur départ.

Puis il lui venait encore à l'esprit un autre souci : elle croyait voir arriver les douaniers, elle tremblait qu'ils n'arrêtassent les fugitifs.

Enfin, elle entendit des pas résonner sur la neige durcie, elle vit les trois paysans armés de leurs piques, accompagnés de leur chien, puis le juif et sa femme à qui l'intendante avait donné sa pelisse en peau de mouton.

Le juif se retourna et fit un salut du côté de la fenêtre où était sa protectrice; Rose n'osa pas re-

garder cette maison où elle laissait son trésor.

Les voyageurs entrèrent dans le bois. La châtelaine respira plus librement. « S'ils ont, se disait-elle, le temps de gagner la mer, ils sont sauvés. »

Un instant après, elle les vit descendre vers la plage, traverser encore un bois, puis enfin poser, l'un après l'autre, le pied sur la glace du golfe.

— Dieu soit loué ! s'écria-t-elle.

Et ses regards restaient fixés sur les cinq figures qui, peu à peu, s'effaçaient dans l'éloignement.

A l'horizon éclairé, apparaissait distinctement l'île de Hochland. Quel difficile trajet les voyageurs avaient encore à faire avant d'atteindre à ce refuge ! Un instant, elle ferma les yeux, et en les rouvrant elle ne distinguait plus qu'à peine la petite cohorte, qui était pour elle l'objet d'une si vive sollicitude.

Alors elle rappela ses enfants. Mathias apparut avec un air vif et riant, paré des habits du plus jeune.

La châtelaine le prit sur ses genoux, et sentit qu'elle éprouvait pour lui une sorte d'intérêt maternel.

Bientôt retentit le bruit d'une cavalcade. Huit hommes à cheval passèrent devant la fenêtre.

— Nos braves paysans, murmura la bonne Anglaise, leur ont paru assez redoutables.

Les cosaques s'arrêtèrent à une centaine de pas de l'habitation seigneuriale, et promènèrent leurs regards autour d'eux. Mais, en ce moment, pas une

figure humaine n'apparaissait sur le golfe; la tombait de nouveau, et ses flocons voilaient l'atmosphère.

La châtelaine avait repris sa fermeté de femme. Elle appela l'intendant, et lui ordonna de ne pas laisser entraver les perquisitions des cosaques, et de ne pas leur dire un mot imprudent, renvoyant les enfants dans leur chambre, et venir ses ouvrières, les fit asseoir autour d'elle se mit à travailler.

Les cosaques, ayant placé des sentinelles deux portes de la maison, commencèrent leurs investigations. D'abord ils visitèrent les écuries extérieures et les écuries, et ne reconnurent le traîneau du juif au milieu de ceux où on avait placé, ni son cheval parmi les quadrupèdes au râtelier.

Quelques instants après, on entendit des épérons, et le cri d'une voix impérieuse.

— Les clés de la laiterie ! les clés de la laiterie ! dit l'intendante en se précipitant dans la cuisine où se tenait la châtelaine. Donnez-les-moi vite, ou ils vont briser les serrures.

— Les voici, répondit sa maîtresse, et prenez-les vite, qu'ils ne voient nos bouteilles.

(La suite au prochain numéro.)

Vienne on parle de mobilisation, qui se-
rait, d'ici en quinze jours, un fait accom-
pli.

Nouvelles militaires.

M. le ministre de la guerre vient d'a-
dresser la circulaire suivante aux généraux
commandant les corps d'armée :

« Mon cher général,

J'ai été consulté sur la question de sa-
voir si les dispositions de ma circulaire du
28 février dernier (bureau des réserves et de
l'armée territoriale), relatives aux réformes
irrégulièrement prononcées, sont applica-
bles aux ex-gardes nationaux mobiles qui
ont été rayés des contrôles, en exécution
des circulaires des 20 et 26 juillet 1870 (bu-
reau de la garde nationale mobile), comme
atteints d'infirmités les rendant impropres à
toute espèce de service.

La garde nationale mobile, bien que
son contingent fût formé, chaque année, par
les conseils de révision de la classe appelée,
n'était qu'une force auxiliaire absolument
distincte de l'armée active.

Elle affectait un caractère tout particu-
lier et un de ses prédecesseurs pensa qu'il
ne pouvait être statué sur les gardes natio-
naux mobiles devenus impropres au service
par suite d'infirmités contractées postérieu-
rement aux opérations des conseils de révi-
sion, ni par les commissions spéciales insti-
tuées par l'instruction du 3 mai 1844, ni par
les conseils de révision, dont la compétence,
en pareille matière, était au moins dou-
teuse.

Il y a donc lieu de considérer comme
définitives les radiations opérées en exécu-
tion des circulaires précitées des 20 et 26
juillet 1870, bien que les hommes qui en
ont été l'objet ne puissent produire ni congé
de réforme régulier, ni certificat d'exemp-
tion de l'autorité civile.

Ces hommes doivent recevoir l'applica-
tion de la disposition du deuxième para-
graphe de l'article 25 de la loi du 18 novembre
1875, et être définitivement affranchis de
tout service militaire, sur la justification
faite de leur radiation des contrôles de la
garde nationale mobile dans les conditions
déterminées par lesdites circulaires des 20
et 26 juillet 1870.

Recevez, etc.

Le ministre de la guerre,

Général E. DE CISSEY.

Le ministre de la guerre vient de com-
munique aux autorités compétentes les
instructions suivantes :

Les jeunes gens de la classe 1875 qui
voudront être affectés à l'armée de mer, ou
bien ceux qui, susceptibles, en raison du peu
d'élévation de leur numéro de tirage, d'être
classés dans la marine, voudraient passer
de l'armée de mer dans l'armée de terre, de-
vront remettre au commandant du bureau
de recrutement, le jour même de leur con-
vocation devant le conseil de révision, une
demande par écrit, légalisée par le maire de
leur commune.

Les employés des chemins de fer qui
désireront entrer dans l'armée du génie,
remettront à la même époque à cet offi-
cier un certificat conforme au modèle an-
nexé à la circulaire ministérielle du 20 mars
1875, et sur lequel ils apposeront leur si-
gnature.

Enfin, les hommes des classes de 1866
à 1855 portés comme omis sur les états de
recensement de l'armée territoriale, seront
individuellement convoqués par lettre de-
vant le conseil de révision pour la séance
qui sera consacrée à leur examen.

Un avis du ministre de la guerre fait con-
naître que tous les engagements sont sus-
pendus dans la légion étrangère.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le digne curé de Saint-Pierre, M. Ces-
bron, a été enlevé ce matin à 4 heures à
l'affection de ses paroissiens.

Depuis longtemps sa santé était une
cause d'inquiétude pour tous ceux qui l'ap-
prochaient. Lui seul, dans la crainte sans
doute que son ministère n'en souffrit, ne
voulait point s'apercevoir de son état. Aussi

peut-on dire en toute vérité qu'il est mort
au poste de combat après avoir lutté avec
énergie contre le mal qui le minait. La se-
maine dernière encore il était assidu au tri-
bunal de la pénitence et il présidait aux cé-
rémonies religieuses.

Succédant à M. Fourny, curé de Saumur
pendant plus de trente années, M. Cesbron
s'appliqua à rappeler les leçons et les
exemples de ce vénérable prêtre dont le
souvenir est encore si vivant, et il recueillit
à son tour de nombreuses marques d'es-
time et d'affection.

M. Cesbron était surtout de jugement droit
et d'esprit conciliant; aussi sa mort sera-t-
elle vivement sentie.

La cérémonie funèbre aura lieu mardi 25
avril, à 9 heures du matin, en l'église Saint-
Pierre.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de
lettre de faire part sont priées de vouloir
bien considérer cet avis comme une invita-
tion et de se réunir au deuil à la cure de
Saint-Pierre.

Armée Territoriale.

RÉUNIONS D'APPEL.

Demain dimanche 23 avril aura lieu la
troisième réunion d'appel de l'armée ter-
ritoriale.

Sont convoqués pour se réunir à Saumur,
place du Chardonnet, à 9 heures du matin,
les hommes des classes 1862, 1863, 1864,
1865 et 1866, appartenant par leur résidence
ou leur domicile aux communes de Neuillé,
Villebriant, Vivy, Saint-Lambert-des-
Lèves et aux sections de la ville de Saumur
comprises dans les cantons nord-est et
nord-ouest.

Le Journal de Maine-et-Loire nous annonce
que les mesures ont été prises, par l'admini-
stration d'Angers, pour cantonner le ré-
giment du 40^e de cuirassiers à l'hippodrome
d'Eventard.

On va procéder à l'assainissement des
écuries du quartier de cavalerie.

La Société d'horticulture d'Angers a dé-
cidé qu'une Exposition spéciale de Bégonias
tubéreux aura lieu dans le local de la So-
ciété, au Jardin fruitier, boulevard des
Lices, le dimanche 24 septembre prochain.

Tous les horticulteurs et amateurs seront
admis à concourir.

Le but de cette Exposition est de détermi-
ner le mérite des nouvelles variétés hybri-
des, obtenues dans le genre des Bégonias
tubéreux.

Des récompenses seront accordées s'il y a
lieu aux plus beaux lots exposés.

LES NOUVELLES VOIES FERRÉES.

Le Journal officiel a donné les noms des
ingénieurs des ponts-et-chaussées sous la
direction desquels le ministre des travaux
publics vient de placer les services organi-
sés tant pour la construction que pour l'é-
tude des lignes ferrées, dont les lois des 16
et 31 décembre 1875 ont prescrit de pour-
suivre l'établissement.

Voici les noms des ingénieurs chargés de
diriger la construction des lignes qui inté-
ressent la région de l'Ouest :

De Vendôme à Romorantin, par ou près
Blois, de Vendôme à Pont-de-Braye; de
Cholet à Clisson : M. de Ponton d'Amécourt,
ingénieur en chef à Tours.

De Fontenay-le-Comte à la ligne d'Angers
à Niort; à ou près Benet : M. Guyot, ingé-
nieur en chef de La Roche-sur-Yon.

De Châteaubriant à Rennes, embranche-
ment de la ligne de Châteaubriant à Rennes,
à Vitré : M. Charpy, ingénieur en chef à
Rennes.

De Saint-Nazaire ou Savenay à Château-
briant : M. Cheguillaume, ingénieur en chef
à Nantes.

De Port-de-Piles à Port-Boulet, par Chi-
non, avec embranchement pour desservir le
camp du Ruchard; de Port-de-Piles à Preuil-
ly; d'Angers à la limite de la Sarthe vers La
Flèche : M. de Ponton d'Amécourt, ingénieur
en chef à Tours.

De Poitiers au Blanc; de Civray au Blanc
par Montmorillon; de Confolens à la ligne
précédente : M. Férard, ingénieur en chef à
Vienne.

D'Isigny à la ligne de Caen à Cherbourg :
M. Leblanc, ingénieur en chef à Caen.

D'Alençon à la ligne de Caen à Laval,
par ou près Domfront; embranchement
partant du chemin précédent et aboutis-

sant à ou près la Ferté-Macé à la ligne de
Briouze à la Ferté-Macé; chemin partant
de ou près Prez-en-Pail, passant par ou
près Vilaine, et aboutissant à la ligne de
Caen à Laval, à ou près Mayenne; chemin
de Mayenne à la ligne de Vitré au mont
Saint-Michel, à ou près Fougères : M. de la
Tournerie, ingénieur en chef à Alençon.

Chemins de la ligne de Mamez à Saint-
Calais, à ou près Mamez, à la ligne d'Alen-
çon à Condé, à ou près Mortagne; chemin
de Mortagne à Mézidon sur la ligne de Paris
à Cherbourg : M. Ricour, ingénieur en chef
à Alençon.

Par un arrêté récent, le conseil d'Etat
vient de résoudre une question apparte-
nant au domaine de la police des chemins
de fer, qui avait donné lieu à des interpré-
tations diverses, et qui intéresse particu-
lièrement les cultivateurs propriétaires de bes-
tiaux.

Il s'agissait de savoir si, lorsque des bes-
tiaux ont pénétré sur les voies ferrées, leurs
propriétaires doivent être poursuivis en-rai-
son de ce fait, même quand il est constaté
que les clôtures de la voie n'étaient pas en
bon état.

Le ministre des travaux publics soutenait
que la défense de laisser errer les bestiaux
sur la voie était générale, et qu'il n'était pas
nécessaire, pour qu'elle pût s'exercer, que
la voie fût munie de clôtures.

Le conseil d'Etat a rejeté cette manière de
voir. Il a jugé qu'en présence de l'obligation
rigoureusement imposée aux compagnies de
chemins de fer d'entretenir les clôtures qui
bordent la voie ferrée, l'inexécution de cette
prescription par les compagnies mettait les
propriétaires de bestiaux à l'abri de toute
responsabilité.

En vertu d'une dépêche télégraphique
adressée aux maires par M. le ministre de
la guerre, les propriétaires de chevaux, ju-
ments, mulets et mules viennent d'être
avertis que les opérations du recensement
général des animaux de ce genre suscepti-
bles d'être requis en cas de mobilisation sont
suspendues et ajournées, et que, par suite,
les intéressés n'auront plus à se rendre,
quant à présent, aux lieux indiqués pour
l'inspection.

LA CATASTROPHE DE CONFOLENS.

Les nouveaux détails que nous recevons
sur la catastrophe de Confolens ne font
malheureusement que confirmer les pre-
miers renseignements qui nous avaient été
adressés.

Quinze personnes ont trouvé la mort dans
les eaux de la Vienne, le 17 avril.

Ce jour-là était celui de la fête annuelle
d'Abzac. Vers six heures du soir, au mo-
ment où la fête touchait à sa fin, seize per-
sonnes, voulant se rendre à Lessac, s'em-
barquèrent, pour traverser la Vienne, dans
un bateau, conduit malheureusement par
une personne en état d'ivresse. On était
assez rapproché d'une écluse, et le courant,
qui était très-fort, emporta avec une grande
violence la barque, que le batelier, impuis-
sant à la maîtriser, laissa arriver au haut de
l'écluse, où elle chavira. Des seize passa-
gers, une jeune fille seule a pu être sauvée,
grâce à ses vêtements qui la supportèrent
sur l'eau. Elle a été entraînée à plus de deux
kilomètres du lieu de l'accident et a été ra-
menée sur la rive par M. René Dinet, qui,
au péril de ses jours, s'est jeté à la nage au
secours de cette jeune fille.

Jusqu'à présent, on n'a retrouvé que le
corps de la femme Isabelle Bontry, âgée de
53 ans.

Voici les noms des victimes, parmi les-
quelles se trouve le batelier, qui laisse une
femme et trois enfants dans la misère :

Jean Bertu, âgé de 20 ans, domestique;
François Tromas, 42 ans; Martial Tromas,
44 ans; Jean Marçaudon, 35 ans; Jean
Gauthier, 15 ans; Etienne Desaphie, 30
ans; Jean Guichard, 43 ans; Pierre Deli-
quet, 46 ans, maçon; Marie Deliquet, 24
ans; Louise Deliquet, 11 ans; Baptiste Du-
verger, 18 ans, Baptiste Caille, 17 ans.

(Journal de la Vienne.)

LE BALLON DE M. DARTOIS.

Les victimes de l'accident survenu lundi
au ballon de M. Camille Dartois sont tou-
jours dans le même état de souffrance.
Les détails que nous avons reçus ce ma-
tin confirment simplement notre premier
récit.

L'Avenir raconte qu'au moment où le

ballon passait sur Bonnétable, — à une
très-faible hauteur — les aéronautes criè-
rent à plusieurs reprises : « Suivez-nous,
suivez-nous, il va nous arriver malheur. »

D'après ce que les aéronautes ont déclaré,
dans une première enquête, il faudrait
en partie attribuer ce malheur au peu de
complaisance ou au manque de présence
d'esprit d'un individu qui conduisait une
voiture sur la route. Au moment où les
aéronautes étaient sur le point de jeter l'an-
cre, la voiture se trouvait en dessous; à dif-
férentes reprises, on cria du ballon au con-
ducteur de s'écarter, mais il n'en voulut rien
faire. Plusieurs fois sa présence empêcha
ainsi la manœuvre; de crainte en jetant
l'ancre d'accrocher la voiture.

M. Dartois remonta l'ancre, mais pen-
dant ce temps le vent avait jeté le ballon
contre les peupliers qui bordent la route.
On pourrait observer ici que, si la nacelle
eut été suffisamment pourvue de lest,
l'aéronaute eût pu guider son ballon et
choisir un autre lieu d'atterrissage. Quoi-
qu'il en soit le conducteur de la voiture
doit aujourd'hui amèrement regretter son
obstination. (Union de la Sarthe.)

On écrit d'Orléans que le maréchal de
Mac-Mahon a accepté l'invitation qui lui
était faite, au nom de la ville d'Orléans,
d'assister aux fêtes du concours régional et
de l'anniversaire de la délivrance de la ville
par Jeanné d'Arc, le 8 mai prochain.

LA LUNE ROUSSE.

Nous trouvons dans une causerie scienti-
fique de M. H. de Parville d'intéressants
renseignements sur la lune Rousse, qui
effraye si fort les populations, qui l'ac-
cusent, chaque année, de beaucoup de
maléfices.

Nous ne sommes pas encore en lune
rousse, mais c'est le 8 avril qu'a commencé
la pleine lune qui a avec elle des liens de pa-
renté si intimes que c'est presque la lune
rousse elle-même. Celle-ci naîtra de celle-là.
La lune qui sera nouvelle lundi 24 avril et
pleine le 8 mai sera la lune rousse officielle.

La lune rousse du vulgaire, dit M. de Par-
ville, n'est au fond que la lune équinoxiale
des savants. A proprement parler, il y a
deux lunes rouses par an, possédant à peu
près la même énergie : la lune de mars et
avril (équinoxe du printemps), la lune de
septembre et octobre (équinoxe d'automne).
Si l'on a moins pris garde à la lune rousse
d'automne, c'est qu'à cette époque elle ne
saurait nuire à la végétation, et ses effets
passent inaperçus.

Toute la saison actuelle pourrait s'appeler
à juste titre « saison rousse », car l'in-
fluence du brusque écart des températures
diurnes et nocturnes n'est pas sans retentir
pendant plusieurs semaines sur tous les êtres
vivants.

La lune rousse a toujours été considérée
par les populations des campagnes comme
une force avec laquelle il faut compter. Les
savants seraient peut-être encore à s'en
apercevoir, si leur attention n'eût subitement
été éveillée, dans une circonstance que ra-
conte le Bulletin français :

Un jour, Louis XVIII recevait une dépu-
tation du bureau des longitudes, qui venait
lui présenter la Connaissance des temps. On
était au commencement d'avril et la lune
brillait chaque soir.

— Je suis charmé de vous voir, messieurs,
dit le roi, vous allez m'expliquer nettement
ce que c'est que la lune rousse et son mode
d'action sur les plantes.

La question s'adressait plus particulière-
ment à Laplace. Le grand géomètre s'était
fort peu inquiété jusqu'alors de la lune
rousse. Il interrogea du regard ses collè-
gues. Personne ne prit la parole. Laplace se
décida enfin à rompre le silence.

— Sire, lui dit-il, obligé d'avouer, la lune
rousse n'occupe aucune place dans les théo-
ries actuelles; nous ne sommes pas en me-
sure de répondre à Votre Majesté.

On rit beaucoup le soir, aux Tuileries,
de l'embaras de Laplace; mais le coup
n'en était pas moins porté, et l'on s'occupa
du phénomène qui avait excité la curiosité
royale.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Demain dimanche, les artistes d'Angers,
réunis en société, donneront sur notre
scène une représentation de *Ruy-Blas*,
drame de Victor Hugo.

Pour les articles non signés : P. GODET.

